



## OFFRE D'EMPLOI

### POMPIERS OU POMPIÈRES À TEMPS PARTIEL

La Ville d'Alma est à la recherche de candidats ou candidates résidant sur le territoire de la Ville d'Alma pour combler des postes de pompiers ou pompières à temps partiel.

#### RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur du Service de prévention des incendies, le ou la titulaire sera appelée à intervenir sur les sinistres, la désincarcération et toutes autres tâches reliées au Service de prévention des incendies.

#### EXIGENCES

1. Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en intervention en sécurité incendie ou la formation Pompier II de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ). Toute autre formation dans le domaine de l'incendie serait un atout
2. Avoir au moins 18 ans.
3. Détenir un permis de conduire de classe 4A et avoir un véhicule à sa disponibilité.
4. Détenir une formation en premiers secours et premiers soins valide est un atout.
5. Habiter et maintenir son lieu de résidence sur le territoire d'Alma. Avoir une bonne résistance au stress.
6. Avoir des aptitudes à travailler en équipe.
7. Être disponible pour des horaires flexibles.

#### CONDITIONS DE TRAVAIL

Les postes sont à temps partiel et les conditions sont établies selon la convention collective en vigueur.

#### POUR POSTULER

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir un curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation, avant le 25 septembre 2020 à 16 heures, par courrier électronique à l'adresse suivante : [ressources.humaines@ville.alma.qc.ca](mailto:ressources.humaines@ville.alma.qc.ca)

*Seules les personnes retenues seront avisées. La Ville d'Alma souscrit pleinement au principe d'égalité en emploi.*